

Tableau des espèces dont il est recommandé de conserver les crânes pour validation, détermination ou mise en collection

Espèce	Conservation dans tous les cas	Conservation souhaitable
Crocidure des jardins (<i>Crocidura suaveolens</i>)	Ensemble de la région.	
Crocidure leucode (<i>Crocidura leucodon</i>)	Au sud d'une ligne Lorient, Ploërmel, Dinan.	Reste de la région.
Crossope aquatique (<i>Neomys fodiens</i>)	/	Ensemble de la région.
Crossope aquatique présentant des caractères évoquant <i>Neomys anomalus</i> .	Ensemble de la région.	
Ecureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>)	/	Ensemble de la région.
Loir gris (<i>Glis glis</i>) (espèce non encore signalée en Bretagne)	Ensemble de la région	
Lérot (<i>Eliomys quercinus</i>)	Ensemble de la région.	
Muscardin (<i>Muscardinus avellanarius</i>)	Ensemble de la région.	
Campagnol des champs (<i>Microtus arvalis</i>)	Au nord d'une ligne Saint-Brieuc, Rostrenen, Quimperlé.	
Campagnol souterrain (<i>Microtus subterraneus</i>)	Sud de la Loire.	
Campagnol de Gerbe (<i>Microtus gerbei</i>)	Ensemble de la région.	
Mulot présentant des caractères évoquant <i>Apodemus flavicollis</i>	Ensemble de la région.	
Rat noir (<i>Rattus rattus</i>)	Ensemble de la région.	
Rongeurs introduits (Genres <i>Tamias, Meriones...</i>)	Ensemble de la région.	
Chiroptères	Ensemble de la région.	
Mustélidés	Ensemble de la région.	

Les crânes venant de lots récoltés dans les îles sont à conserver dans tous les cas, pour des raisons ne relevant pas du protocole proprement dit : les populations insulaires peuvent en effet posséder des caractères particuliers (notamment gigantisme insulaire) qui rendent souhaitable leur conservation pour des études plus poussées.

